

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

L'an deux mil quatorze, le 22 juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Touvet, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Laurence THERY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 11 juillet

Présents : BRIAT Arnaud, BACHELOT Cécile, GEORGES Stéphane, GONNET André, GUILLON Dominique, JACQUIER Patricia, LAGUIONIE Brice, LARGE Sylvie, MICHELONI Christine, MOUSSY Aude, NOLLY Michel, RAFFIN Adrian, THERY Laurence, VEUILLEN Pascal, FELTZ Corinne et ANSANAY Emmanuelle (arrivée à 18h50)

Absents excusés : RATAHIRY Gaëlle (pouvoir donné à Christine MICHELONI), POURCHON Franck (pouvoir donné à Sylvie LARGE), VUILLERMOZ-GENON Annie (pouvoir donné à Laurence THERY), MOURETTE Jean-Louis (pouvoir donné à André GONNET)

Absents : CHARPENTIER Vincent, ROBERT Christian et LEJEUNE Gilles

Secrétaire de Séance : RAFFIN Adrian

Objet : Adoption du procès verbal de la séance du conseil municipal du 13 juin 2014

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

ADOpte les conclusions à la majorité

Pour : 18

Abstentions : 1

Objet : Rapport annuel de délégataire du service public de l'eau potable : Véolia

Les représentants de Véolia présentent le rapport annuel.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

ADOpte les conclusions à l'unanimité

Objet : Rapport annuel de délégataire du service public de l'assainissement : SADI

André GONNET, Président du SADI, présente le rapport annuel

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ADOPTE les conclusions à l'unanimité

Objet : Délibérations

Objet : Avenant au règlement intérieur du Conseil municipal, ajustements

n°1 : 21/07/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Considérant la délibération n° du 28 avril 2014, votée à l'unanimité.

Considérant les demandes d'amendements lors du Conseil municipal du 6 juin 2014

Considérant les modifications apportées au règlement intérieur en ses articles 2, 9, 18 et 21.

Vu le projet modifié de règlement intérieur joint en annexe

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le règlement intérieur modifié du Conseil municipal

Adoptée à la majorité

Pour : 18

Abstention : 2 (C. Feltz et E. Ansanay)

Objet : Suppression création d'un poste aux services techniques

n°2 : 21/07/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Considérant la réussite d'un agent au concours d'adjoint technique 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps plein au 1^{er} août 2014.

Adoptée à l'unanimité

Objet : Désignation d'une élue correspondante communication des élus minoritaires

n°3 : 21/07/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Vu l'article 21 du règlement intérieur du conseil municipal,

Considérant la proposition des élus minoritaires

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de désigner Corinne Feltz comme correspondante communication des élus minoritaires.

Adoptée à l'unanimité

Objet : Demande de subvention au Conseil général et à la Communauté de Communes du Grésivaudan au titre du petit patrimoine

n°4 : 21/07/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Dominique Guillon, 4^{ème} adjointe en charge des événements culturels et du patrimoine de la commune du Touvet,

Vu le projet de réfection du portail rue du Fourneau,

Vu le projet de réfection du four de La Frette,

Vu le projet de réfection du bassin de La Conche,

Considérant la nécessité de préserver le petit patrimoine

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'autoriser le Maire à demander une subvention au conseil général de l'Isère et à la communauté de communes du Grésivaudan pour la programmation de travaux de petit patrimoine 2014.

Adoptée à l'unanimité

Objet : Indemnités de conseil au trésorier municipal

n°5 : 21/07/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Vu l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982

Vu le décret 82/979 du 19 novembre 1982

Considérant que le concours du receveur municipal est demandé afin d'assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Considérant la qualité dans l'exécution de cette mission par l'actuel trésorier municipal, Michel Orset

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'accorder au comptable du Trésor un taux d'indemnité de 100 % soit un montant total de 601,94 €.

DECIDE d'accorder l'indemnité pour préparation des documents budgétaires de 45.73 €.

Adoptée à l'unanimité

Objet : Création d'un poste en contrat d'avenir au service scolaire/animation

n°6 : 21/07/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 qui crée le dispositif « emplois d'avenir» ce nouveau **Considérant** que le dispositif a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé

Considérant la possibilité d'ouvrir un poste supplémentaire de contrat d'avenir au service scolaire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer un poste en contrat d'avenir pour un an à temps plein à partir du 1^{er} septembre 2014

Adoptée à la majorité

Pour : 19

Abstention : 1 (C. Feltz)

Objet : Divers, suppression création d'un poste au service administratif

n°7 : 21/07/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Considérant le recrutement d'un agent pour assurer les missions de responsable scolaire et entretien des bâtiments

Considérant que la personne est recrutée sur le grade de rédacteur

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de supprimer un poste d'attaché territorial à temps plein et de créer un poste de rédacteur à temps plein au 20 août 2014.

Adoptée à l'unanimité